

Compte rendu de la séance du jeudi 18 juillet 2019

Présents: Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sylvie FOURCADE, Sandra CLOUET, Philippe LACAZE, Ginette ROBERT, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Christophe VIGNES

Représentés: Jean-Marc BUFFEL par Marc BEGORRE

Excusé: Jean-Claude CHANTRAINE

Absents: Ana Belen ALVAREZ, Jordi HOSTEIN, Pierre MACHINAL, Edouard PALETOU

Secrétaire de séance: Philippe LACAZE

Ordre du jour:

- Compte-rendu séance du 17 avril 2019
- CA TLP : prise de compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel.
- Projet de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie des Hautes-Pyrénées (PDPFCI 65) : Consultation des collectivités
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

PDPFCI des Hautes-Pyrénées : consultation des collectivités du département

Monsieur le Maire fait part à ses collègues du fait que le Projet de plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI) 2019-2029 est au stade de la mise en consultation des collectivités du département.

Conformément aux articles R133-7 et suivants du code forestier, un avis du Conseil municipal doit être émis dans les 2 mois, soit avant le 6 août 2019.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 3 voix pour et 7 abstentions

- DECIDE de s'abstenir sur le Projet de Plan Départemental de protection des forêts contre l'incendie 2019-2029.

Prise de compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5111-4 et L.5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

En novembre 2017, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le projet d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans lequel était proposé l'espace Universciel.

Ce projet avait pour ambition de traiter plusieurs volets : connaissance du ciel et de l'espace, le savoir-faire industriel lié à l'aéronautique/aérospatiale, la création d'un espace ouvert aux professionnels autour d'un thème transversal, la réalité virtuelle, reconnus vecteurs de développement.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a donc confié la réalisation d'Universciel à un programmiste dont l'objectif était de passer de la phase concept au programme détaillé.

Le programme comprend : un hub intégrant accueil, boutique et restauration, un espace d'expositions permanentes et temporaires, un dôme immersif, un espace ludique autour de l'immersité (en groupe ou en individuel), la phase initiale du centre d'accélération et d'innovation de l'industrie du futur.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées mesurant les enjeux liés à cet itinéraire et souscrivant à l'intérêt du Département pour sa réalisation a validé par délibération n°8 du Bureau Communautaire du 17 novembre 2017 la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le montant du projet est estimé au stade de pré-programme à hauteur de 13 598 000 € H.T.

Afin de poursuivre ce projet dans sa phase opérationnelle il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération se dote d'une nouvelle compétence facultative « construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel ».

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de donner son accord pour que la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel » fasse partie des compétences facultatives de la CATLP.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Marc BEGORRE